

64

Commission permanente

Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : Mme MESTRIES

48243

25 - Jeunesse

Résidence habitat jeunes - Aide à l'investissement

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Depuis septembre 2020, le Département a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement au bénéfice des associations gestionnaires de résidences habitat jeunes. Ce dispositif vise à soutenir des projets qui favorisent la vie collective au sein de ces résidences.

C'est dans ce cadre que deux associations sollicitent un financement de leur projet.

Le premier projet est porté par l'association "Posabitat", située à Fougères, qui a un programme de rénovation et d'aménagement de plusieurs espaces de sa résidence au profit des jeunes hébergés: aménagement du hall d'accueil et d'un espace numérique, création d'une cuisine collective et pédagogique (mobilier et équipements de cuisine pour l'essentiel), rénovation de l'espace buanderie et achat de vélos à assistance électrique avec l'installation d'un lieu de stockage.

Le second projet émane de l'association "Le Tremplin", située à Vitré, qui souhaite réaménager son espace numérique dédié aux résident.es. Ouvert en soirée avec la volonté d'y dispenser des ateliers utiles aux jeunes (démarches quotidiennes, coworking...), cet espace, pour être opérationnel, nécessite l'achat de divers matériels.

Pour ces projets, l'aide départementale, basée sur un taux de participation de 30 %, serait de 14 172 € pour "Posabitat" et de 708 € pour "Le Tremplin".

Le groupe thématique Education et Jeunesse a émis un avis favorable à ces demandes lors de sa séance du 12 juin dernier.

Décide :

- d'attribuer une subvention à l'association "Posabitat", d'un montant de 14 172 € pour son projet de rénovation des espaces de sa résidence et une subvention à l'association "Le Tremplin", d'un montant de 708 € pour son projet d'acquisition de matériel informatique comme détaillées dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231532

Pour extrait conforme